

Délibération DEL-CC-2023-100

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 MAI 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf mai deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (54)** : Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

**Pouvoirs (8)** : Claire PAULIC À Yves CHOUTEAU, Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Bérandère BAZANTAY À Yannick CHARRIER, Sylvie BAZANTAY À André BOISSONNOT, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Pascal GABILY À Etienne HUCAULT, Pierre MORIN À Florence BAZZOLI, Sylvie RENAUDIN À Gilles PETRAUD,

**Absents (21)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Thierry MAROLLEAU, Philippe AUDUREAU, Bérandère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

**Date de convocation** : 03-05-2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Paul GODET

## FINANCES

### **Budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalis : Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats**

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS,

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil communautaire.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Emmanuelle MENARD prend la présidence.

Le compte administratif pour l'exercice 2022 a été arrêté au 31/12/2022.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

PESCALIS-SPIC	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (5=1-2+3+4)
Investissement	-63 850,29	0,00	-5 197,64	0,00	-69 047,93
Fonctionnement	-148 869,98	0,00	-78 002,80	0,00	-226 872,78
<b>TOTAL</b>	<b>-212 720,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-83 200,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-295 920,71</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022		
Fonctionnement †	Résultat de fonctionnement exercice 2022	-78 002,80
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-148 869,98
	Excédent ou déficit cumulé	-226 872,78
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2022	-5 197,64
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-63 850,29
	Excédent ou déficit cumulé	-69 047,93
RAR	RAR dépenses	12 400,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	-12 400,00
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-81 447,93
Affectation	<b>Reprise du résultat en Investissement au R/001</b>	-69 047,93
	<b>Affectation au R/1068 :</b> Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	0,00
	<b>Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002</b>	-226 872,78

**Le Conseil Communautaire est invité à :**

- **Adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **Arrêter les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-avant,**
- **Déclarer les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi,**
- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme indiqué ci-avant,**
- **Adopter cette délibération,**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**16 MAI 2023**

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

**16 MAI 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. The stamp contains the text 'Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais' around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-Yves Marolleau'.